Garantir les droits de l'homme dans la fourniture d'informations et de services sur la contraception : directives et recommandations

Petrus Steyn

Scientifique, OMS/SRH/CFC

Twitter @HRPresearch

World Health Organization

human reproduction programme hrp research for impact

UNDP-UNFPA-UNICEF-WHO-THE WORLD BANK

Contexte

- Les grossesses non désirées, résultant d'un besoin non satisfait de contraception, menacent la vie et le bien-être des femmes et de leur famille dans le monde.
- 222 millions de filles et de femmes ont un besoin de contraception moderne non satisfait.
- Il est essentiel que l'engagement en faveur de l'approche de la planification familiale fondée sur les droits ne soit pas compromis par l'exigence d'un développement rapide.
  - Histoire de la coercition

Programme d'action de la CIPD de 1994

Objectif des directives

L'OMS a élaboré ces directives pour :

- Accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs et cibles de développement international en matière de santé sexuelle et reproductive.
- Contribuer à réduire les besoins non satisfaits d'informations et de services en matière de contraception.
- Fournir des conseils pratiques sur la manière de mettre en œuvre une approche fondée sur les droits du point de vue de la conception et de la gestion des programmes de contraception.

Processus d'élaboration des directives

- Les normes de l'OMS pour l'élaboration des directives ont été suivies.
  - identification des questions prioritaires et des résultats
  - recherche, évaluation et synthèse des données scientifiques
  - formulation de recommandations.
- Données sanitaires et normes relatives aux droits de l'homme systématiquement intégrées.
- Un groupe d'élaboration de directives a examiné et révisé les projets de recommandations en fonction des profils des données scientifiques.
  - 2 réunions de groupes d'experts

Normes relatives à la santé et aux droits de l'homme : principes organisateurs

- Non-discrimination
- Disponibilité
- Accessibilité
- Acceptabilité
- Qualité
- Prise de décision éclairée
- Respect de la vie privée et confidentialité
- Participation
- Responsabilité

Recommandations

- Au total, **24 recommandations** correspondant à l'ensemble des principes organisateurs ont été émises.
- Ces directives seront mises à jour régulièrement afin d'inclure des sujets supplémentaires en fonction des besoins.

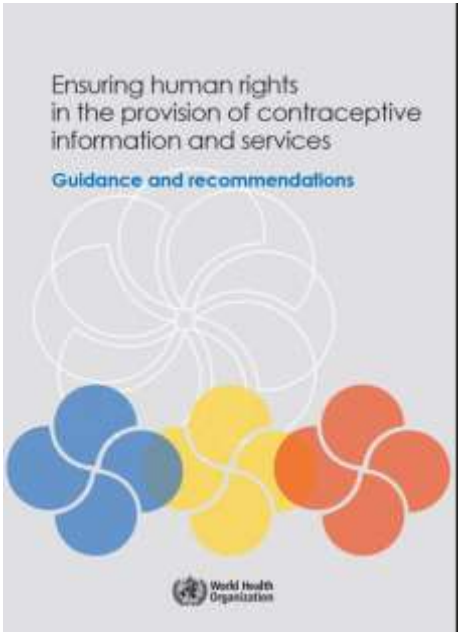

Sélection de recommandations

- Non-discrimination
  - Recommande que l'accès à des informations et des services complets sur la contraception soit fourni de manière égale à toutes et tous, volontairement, sans discrimination, coercition ou violence (sur la base d'un choix individuel).
- Disponibilité
  - Recommande l'intégration des produits, fournitures et équipements contraceptifs, couvrant une gamme de méthodes, y compris la contraception d'urgence, dans la chaîne d'approvisionnement des médicaments essentiels afin d'augmenter leur disponibilité.

Sélection de recommandations

- Accessibilité
  - Recommande que des informations et des services complets sur la contraception soient fournis pendant les soins prénatals et post-partum.
- Qualité
  - Recommande que les processus d'assurance de la qualité, y compris les normes médicales de soins et les commentaires des clientes, soient systématiquement intégrés.
- Prise de décision éclairée
  - Recommande l'offre d'informations, d'éducation et de conseils complets sur la contraception, fondés sur des données scientifiques, pour garantir un choix éclairé.

Recommandations

- Respect de la vie privée et confidentialité
  - Recommande que la vie privée des individus soit respectée tout au long de la fourniture d'informations et de services sur la contraception, y compris la confidentialité des informations médicales et autres informations à caractère personnel.
- Participation
  - Recommande que les communautés aient la possibilité de s'engager de manière significative dans tous les aspects du programme de contraception et de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques.
- Responsabilité
  - Recommande que des mécanismes de responsabilisation efficaces soient en place et soient accessibles pour la fourniture d'informations et de services sur la contraception, aux niveaux individuel et systémique.